



Le prochain rallye Dunes et marais se déroulera du 6 au 8 octobre. PHOTO ARCHIVES SAMUEL HONORÉ

Rallye Dunes et Marais : le tracé revu

PAYS ROYANNAIS

Les voitures vont devoir éviter les zones naturelles sensibles

VINCENT BUCHE
ET STÉPHANE DURAND

Visés par une décision du tribunal administratif de Poitiers, les organisateurs du 40^e rallye tout-terrain Dunes et marais, qui se déroule tous les ans dans le Pays Royannais, vont déposer un projet de tracé corrigé pour ne plus passer en zone naturelle protégée. Jacky Herbert, l'un des organisateurs du rallye national, le confesse : « Nous avons prévu un plan B. »

Heureuse initiative : le tribunal administratif de Poitiers (Vienne), saisi par l'association Nature Environnement 17, vient de retoquer l'autorisation donnée par la préfecture à la précédente édition, qui s'était déroulée les 7, 8 et 9 octobre 2016. Raison de cette annulation : le tracé écornait sur 2,3 km la zone Natura 2 000 de l'estuaire de la Gironde.

Les juges ont pointé que l'analyse des conséquences environnementales d'une telle épreuve impliquant quelque 250 voitures de course faisait totalement l'impasse sur les risques de collision et les

nuisances sonores pour quatre espèces protégées : le milan noir, la pie-grièche écorcheur, le martin-pêcheur et le vison d'Europe. Le tribunal a donc annulé l'autorisation. Une décision qui n'a de conséquences que pour l'édition à venir, la 40^e du nom, sur les territoires des communes de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Breuillet et Saint-Sulpice-de-Royan, les 6, 7 et 8 octobre prochain.

Là encore, les organisateurs avaient prévu de faire passer les voitures sur une courte partie de chemins inclus en zone Natura 2 000 ou encore en Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Mais, pressentant que la décision à venir pouvait leur être défavorable, ils avaient envisagé des variantes excluant totalement ces zones. Ces variantes ont été retenues in extremis. Le circuit définitif doit en effet être déposé en préfecture dans les heures qui viennent. Le rallye passera donc par ces communes mais ne rentrera pas dans les zones dites sensibles.

L'association NE17 satisfaite

Du côté de l'association Nature Environnement 17 (NE17), on se félicite bien entendu de la décision du tribunal administratif. « On a lancé depuis quelques années des actions pour dénoncer certaines autorisations données à des rassem-

blements de sports mécaniques qui ne respectaient pas l'environnement. Une prise de conscience a eu lieu. Il reste encore un peu de travail à faire comme pour ce rallye, mais on a avancé », indique Patrick Picaud, le président de NE17.

Pour lui, il ne s'agit pas d'interdire les sports mécaniques « mais de limiter un maximum leur impact sur les espaces naturels sensibles où il y a de la faune et de la flore à protéger ». « Lorsque vous roulez sur une fleur ou une plante rare, elle meurt à tout jamais », pointe-t-il du doigt.

Jacky Herbert, lui, ne veut pas se battre. « Nous avons été pris par le temps pour défendre le dossier. Et il aurait fallu qu'on fasse appel à un bureau d'études spécialisé dans l'environnement. Peut-être le fera-t-on pour une prochaine édition mais ça a un coût. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Par exemple, en octobre, on sait que la période de nidification du milan noir est terminée. Mais bon, on ne va pas discuter... » En tout cas, une chose est pour lui certaine, il faut que le rallye perdure.

« C'est une manne touristique importante pour le territoire. Ça attire du monde. D'ailleurs, tous les ans, les communes nous accueillent à bras ouverts », constate-t-il, en insistant sur les retombées économiques. Un argument qui fait souvent mouche.